

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 30 MAI 2017

Le trente mai deux mille dix-sept à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia JEHL, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Elisabeth DE MONTIGNY, François LARDINAIS, Christophe FURST, Véronique BRUDER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER, Marie-Claude PARON, Claude WEIL, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Nathalie VAN THOM, Tania MUHLMAYER et Benoît GSELL

Absents excusés : Lucienne GILG, Florence SCHWARTZ, Eric VILMAIN : procuration donnée respectivement à Mona PAJOLE, Nathalie GARBACIAK et Christian JAEG (ce dernier arrivé pendant le point N° 4C)

Absent : Christophe KLEIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux
 - a) *Rapport d'activités 2016 de réseau GDS*
 - b) *Implantation de free mobile sur l'antenne Orange au lieudit Bitzen (près de la déchetterie)*
 - c) *Mission d'assistance en urbanisme de l'ATIP pour la modification simplifiée du PLU*
- 5) Tirage au sort des jurés d'assises 2018
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et la représentante de la presse. Il évoque la disparition brutale de Joseph MOOG, DGS de la ville de Benfeld en activité qui manquera cruellement à tous. Il se consacrait entièrement à sa ville tant par son engagement associatif que professionnel. Le maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

a) Renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration d'Herbsheim

Le Maire informe que par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017, le syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle obtient en renouvellement l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Herbsheim et de son système d'assainissement.

b) Vente à l'unité de logements sociaux par le groupement d'HLM « nouveaux logis de l'est »

Le Maire informe de l'intention de la société HLM « nouveaux Logis de l'Est » de vendre à l'unité les logements sis 1 rue d'Obernai en section AH-parcelle 78 pour une surface de 42.50 ares. Ce sont 16 maisons en bande de Type T4 et T5 avec jardin et garage qui sont concernées.

c) Maintien du pouvoir de police du Maire

Au regard de l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales le maire informe de son refus de transférer ses pouvoirs de police en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, en matière d'assainissement, d'accueil, d'aménagement et d'entretien des aires des gens du voyage, ainsi qu'en matière d'habitat insalubre et dangereux. Le maire conserve ses pouvoirs de police précités afin d'exercer à un échelon plus proche des concitoyens.

d) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Samedi 3 juin à 19h30 à la Salle des fêtes : Super loto de l'AS Benfeld
- Dimanche 4 juin au Plan d'eau : Triathlon Benfeld – Obernai
- Dimanche 4 juin à 22h30 au Plan d'eau : Tir organisé dans le cadre de la formation d'artificiers
- Mercredi 7 juin à 20h : Commission travaux et cadre de vie à l'HDV

- Vendredi 9 juin à 18h30 à la Paroisse protestante : Soirée détente dans les jardins du presbytère
- Vendredi 9 juin à 18h30 à la Salle des fêtes : Concert des classes de piano suivi d'un concert des professeurs
- Samedi 10 juin à 18h à la Salle des fêtes : Spectacle de l'école de musique, danse et théâtre
- Dimanche 11 et 18 juin de 8h à 18h dans les 3 bureaux de vote : Elections législatives
- Dimanche 11 juin à 11h à l'Institut Mertian - Ehl : Kermesse
- Dimanche 11 juin sur le Parking Intermarché : Marché aux puces Alsacienne handball
- Mercredi 13 juin à 18h : Commission sport au complexe sportif
- Dimanche 18 juin dès 9h30 Tennis de Benfeld : « La grande fête du tennis » pour petits et grands
- Mardi 20 juin à 20h à l'Hôtel de ville : Réunion information travaux pour riverains rue du Général de Gaulle
- Samedi 24 juin à 18h30 au Centre-ville : Fête de la musique (Ville de Benfeld et Animation Jeunesse CCCE)
- Samedi 24 et Dimanche 25 juin à 8h organisé par l'AAPPMA : Enduro carpes en 24h par équipe - 06.60.76.94.63

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Bernard LESAGE, une maison d'habitation, sise 24 rue de Londres
- M et Mme Marc WILHELM, une maison d'habitation, sise 3 rue du Grand Rempart
- M et Mme DEDE Harun, une maison d'habitation, sise 8 rue de Strasbourg
- M Denis BAPST et Mme RIESTER Manuelle, une maison d'habitation, sise 10 rue du Petit Rempart
- M Jimmy AZAIZIA et Mme Soraya MAHDI, une maison d'habitation, sise 8 rue Moyaux
- Mme Camilla BOEHLER, une maison d'habitation, sise 2 rue du Bernstein
- M. Armand LESTAR, un immeuble d'habitation, sise 23a avenue de la Gare, 5 Cour des étoiles
- SCI ARIEL, pour un local commercial, sise 3 rue du Maréchal Foch
- SAS EMILE, pour une maison d'habitation, sise 7 rue du Relais Postal

- STE CIVILE IMMOBILIERE BERMAT, pour un terrain Rue d'Espagne
- Messieurs Jacky HUSS, Valentin PASSERA et Mme HUSS Marie-France, pour 1 terrain, sise impasse du Château
- Messieurs Jacky HUSS, Valentin PASSERA et Mme HUSS Marie-France, pour une maison d'habitation, sise 1 impasse du Château
- M et Mme Pierre KASTNER, un terrain, sise rue du Petit Rempart
- La communauté de communes du canton d'Erstein pour 1 chemin, sise Rue d'Italie
- SAS EMILE, pour un terrain, sise 7 rue du Relais Postal

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

Guy RIEFFEL fait part d'une erreur de nom dans le PV du 28 mars en ce sens que le titre du point 1a sur l'installation d'un nouveau conseiller concerne Véronique BRUDER et non Christophe KLEIN. La rédaction du procès-verbal a été modifiée en ce sens. Aucune autre observation écrite n'étant parvenue et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 est **adopté à l'unanimité**.

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2016 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint présente le rapport annuel 2016 de réseau de gaz et relate que conformément aux engagements du contrat de concession signé le 7 décembre 1928 et renégocié le 3 octobre 2001, pour une durée de 40 ans, relatifs à la distribution de gaz sur le territoire de la commune; Gaz de Strasbourg, devenu entre-temps Réseau GDS, concessionnaire du réseau, transmet chaque année un rapport relatant l'activité sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2016 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2016 de Réseau GDS pour la distribution de gaz.

b) Implantation de Free mobile sur l'antenne Orange au lieudit Bitzen (près de la déchetterie)

Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint présente le projet d'implantation de Free mobile sur l'antenne relais sur le pylône érigé au lieu dit Bitzen par Orange (à côté de la déchetterie).

Par bail du 12 mai 2010, la ville de Benfeld a mis à disposition de l'opérateur Orange un terrain au lieudit Bitzen, cadastré Section 2, parcelle 36 lui autorisant de réaliser des installations techniques, notamment une antenne-relais, nécessaire à son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles.

Par délibération du 6 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé l'implantation sur le même site les installations techniques de SFR.

Aujourd'hui, Free mobile envisage de s'installer sur le pylône d'Orange et d'y réaliser ses installations techniques pour le développement de son réseau mobile.

Orange verse une redevance annuelle de 2 871,71 €, qui sera porté à 4 400 € après réalisation des travaux pour une emprise au sol de 6 m². SFR, de son côté, verse une redevance annuelle de 1 689 € pour 2017.

Cette installation nécessite la signature d'un nouveau bail avec Orange dont le projet et les plans techniques ont été préalablement transmis aux conseillers municipaux et présenté à l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

APRES avoir entendu les explications de Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint,

VU le projet du nouveau bail joint en annexe,

VU la demande de Free mobile en date du 23 janvier 2017 en vue de l'installation à Benfeld d'un relais de radiotéléphonie mobile sur le pylône appartenant à Orange et permettant d'améliorer la qualité du réseau local et d'absorber le trafic radiotéléphonique,

CONSIDERANT l'existence d'un pylône supportant déjà l'antenne installée par Orange au lieudit Bitzen,

CONSIDERANT que l'utilisation de ce pylône a été validée par Orange et répond aux besoins de Free mobile,

CONSIDERANT que Orange et ses sous locataires se conformeront au décret N° 2002-775 du 3 mai 2002

décide

de réserver une suite favorable à la demande de mise à disposition d'un terrain de 6 m² sur la parcelle communale sise au lieudit Bitzen, Section 2 n° 36 en vue de l'implantation des installations techniques nécessaires à l'exploitation de l'antenne Free mobile,

autorise

le maire à signer le bail à intervenir avec le bailleur, en l'occurrence Orange dont le siège social se situe 78 rue Olivier de Serres à PARIS

Cette convention entrera en vigueur, sous réserve de l'obtention par l'exploitant de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

adopté à l'unanimité

c) Mission d'assistance en urbanisme pour la modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en janvier 2014. Cependant il nécessite quelques adaptations mineures, pouvant faire l'objet d'une modification simplifiée, sous forme d'une délibération du conseil municipal, mais toutefois liée à une procédure administrative relativement complexe, nécessitant la garantie juridique de l'ATIP, dans le cadre de ses compétences.

Les modifications concernent les points suivants :

- de la suppression de l'emplacement réservé n° 4 anciennement COCOBEN pour la réalisation d'un chemin piétons sécurisé permettant la jonction entre le quartier ouest vers le centre ville.
- de prévoir une réglementation des clôtures sur l'ensemble des zones U et notamment d'en définir les hauteurs
- de rectifier une erreur de zonage effectué au moment du PLU sur un terrain rue de Kertzfeld qui était enregistré comme constructible mais non affecté comme tel sur les plans du PLU

- de la modification de l'article 6 IAUH concernant le recul des constructions par rapport aux voies qui doit être modifié à 5 m afin d'intégrer les places de parking et d'en améliorer l'accès aux futures constructions.

La commune de Benfeld a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015. Aussi, il est proposé à l'assemblée de confier cette démarche à l'ATIP, dans le cadre de ses compétences en matière d'urbanisme.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : **Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**, mission correspondant à 8 demi-journées d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les explications du maire,

APRES avoir pris connaissance de la convention d'accompagnement technique de l'ATIP dont chaque conseiller a été destinataire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

VU la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

décide

d'approuver la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : **Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**, correspondant à 8 demi-journées d'intervention

prend acte

du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

6) Liste préparatoire des jurys d'assises 2018

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 et conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le maire procède publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de douze personnes, dont quatre pourront être ultérieurement appelées à exercer la fonction de juré auprès de la cour d'assises.

Les douze personnes tirées au sort sont les suivantes :

Monsieur Christophe GARRECHT, né le 16 avril 1988, domicilié à BENFELD 29B rue du Moulin,

Monsieur Jean-Marie ADAM, né le 13 mai 1959, domicilié à BENFELD 8 rue de Rome,

Monsieur Christophe Henri Charles ARNOULD, né le 14 janvier 1965, domicilié à BENFELD 14 rue du Docteur Sieffermann,

Monsieur Boris Boleslas Adam POZNANSKI, né le 10 avril 1962, domicilié à BENFELD 9 rue de Londres,

Monsieur Mustafa AYDIN, né le 06 avril 1980, domicilié à BENFELD 11 rue Eugène Dischert,

Madame Anne Madeleine Edwige DUTOT épouse DEBETZ, née le 28 décembre 1972, domiciliée à BENFELD 3 faubourg du Rhin,

Monsieur Stéphane KUNKEL, né le 14 mai 1986, domicilié à BENFELD 7A rue de Kertzfeld,

Monsieur Robert SCHMITT, né le 18 février 1942, domicilié à BENFELD 14 rue de Londres,
Madame Carine SOUDIER épouse SCHMELTZ, née le 04 juillet 1965, domiciliée à BENFELD 8 rue Antoine Béchamp,
Madame Francine Marie-Anne BECHTEL épouse SCHMITT, née le 12 juillet 1948, domiciliée à BENFELD 19 rue de Barr,
Monsieur Daniel Roger Armand STIRMEL, né le 25 juin 1953, domicilié à BENFELD 16 rue de Sélestat,
Monsieur Bernard Jean Marie EHRISMANN, né le 15 août 1953, domicilié à BENFELD 15C rue du Docteur Sieffermann

Questions, demandes et propositions du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld »

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairie. Il en donne lecture à l'assemblée et y apporte les réponses comme suit :

1) Quel est le système d'assainissement des toilettes et douches du bâtiment de la commune au plan d'eau ?

A quand remonte le dernier contrôle ?

Est-ce que ces installations sont conformes eu égard à la proximité des eaux de baignade ?

Le Maire répond que les douches sont installées à l'extérieur avec un système d'infiltration directe qui nécessite l'utilisation de l'eau froide et permettent un rinçage après baignade au plan d'eau sans utilisation de produits d'hygiène. Les affichages en ce sens sont en place et le personnel en contrôle leur utilisation. Le personnel veille également au nettoyage des vestiaires et de la plage. Les toilettes bénéficient d'une fosse septique conforme qui est vidée régulièrement durant toute l'ouverture du plan d'eau.

Le dernier contrôle de la qualité de l'eau a été effectué par l'ARS en date du 22 mai 2017 (en vue notamment du triathlon). L'eau a été classé d'excellente qualité. Cette analyse sera complétée bi mensuellement durant toute la saison d'ouverture du plan d'eau avec un espacement d'un mois maximum.

2) Plusieurs personnes se rendant soit chez le médecin ou chez des paramédicaux, Faubourg du Rhin ne trouvent pas de places de stationnement et déplorent pour certains l'absence de places réservées aux handicapés.

Peut-on envisager la création d'un parking se situant sur l'espace des ateliers municipaux, en aménageant une entrée spécifique pour les utilisateurs ?

Le Maire présente la problématique des places de stationnement du professionnel Kinéblue et assure que les 10 places réalisées sont au-dessus de la préconisation des règles d'urbanisme qui exigent selon leur surface 6 places de stationnement (règle du PLU : pour 50m² il faut 1 place de stationnement).

Malheureusement après plusieurs réunions publiques, aucune solution n'a été trouvée. Sur la question de la création de parking sur l'espace des ateliers municipaux, le maire explique que la cohabitation de locaux professionnels et de lieux accessibles au grand public est totalement interdite, en ce sens qu'il remet en question la sécurité des utilisateurs ainsi que la protection des équipements. De plus un accès direct par la rue passante n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire rappelle que la création des places de stationnement dans le cadre professionnel relève du privé et n'est pas du ressort de la ville. Que le maire a dans ce sens proposé à Kinéblue une emprise foncière afin d'y aménager à leur frais des places de parking supplémentaire et qu'ils ont refusé cette proposition.

En outre, en guise de solution provisoire, la ville a bien voulu dégager des places de parking dans l'allée vers la déchetterie.

7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Stéphanie Guimier, maire-adjoint présente le compte-rendu de la réunion de la commission culturelle qui s'est réunie le 9 mai dernier.

L'organisation du jeudi des arts était le point central de la réunion. Il s'agissait en l'occurrence de prévoir :

- les besoins des 5 ateliers proposés,
- l'installation des 700 dessins préparés par les écoles, avec une prolongation grâce à des supports préparés par les ouvriers communaux
- l'exposition au cinéma et le vernissage
- le programme des animations de danse, spectacle de rue et concert en plein air
- l'accueil des artistes et la tombola
- les partenaires de l'édition 2017
- la communication et le planning des bénévoles

La commission aborde également les prochaines manifestations avec la préparation de la fête de la musique le 24 juin, le spectacle pyrotechnique au plan d'eau, le concert, ainsi que l'exposition de Pâques 2018.

Madame Stéphanie GUIMIER présente ensuite le compte rendu de la commission Communication qui s'est réunie le 2 mai dernier. Le premier point abordé fût celui des prochaines éditions du guide pratique, sachant que le contrat entre la ville et la société Bucerep pour 3 ans s'est achevé avec la dernière édition 2017. Le choix d'un nouveau prestataire se pose tout en gardant le même principe d'édition en régie publicitaire.

L'adjointe rappelle que la commission travaille également sur l'élaboration d'un petit film de présentation sur la ville de Benfeld. La commission a abordé le fil conducteur de ce film qui sera réalisé sous peu par Jean Jacques KNOFF.

L'analyse annuelle de la lettre électronique permet de constater qu'une quarantaine de lettre et plus de 300 diapositives ont été diffusées entre mai 2016 et mai 2017. (56% des informations diffusées concernent l'offre culturelle, sportive et associative. 31% sont des retours en images de l'activité dans notre ville. 13% des diapositives sont des informations officielles (arrêtés de circulation, alerte aux particules, prévention moustique, ou encore report des ramassages du smictom...). Les 474 abonnés représentent une progression de 15% sur la dernière année. La lettre électronique est consultée 1 250 fois, avec un pic enregistré de 2 100 lectures sur une lettre envoyée en août 2016.

Enfin, la commission a évoqué la prochaine campagne « trottoir pas crottoir », ainsi que la mise en place d'un support d'affichage libre dans la ville.

Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint, présente le compte rendu de la commission Intergénération qui s'est déroulée le 18 avril 2017.

Elle présente les 2 devis concernant le projet informatique à l'école Rohan. (Alsace micro service et Sigma-IP qui est le prestataire actuel de la ville).

La commission après étude comparative des prix et des produits s'oriente vers le prestataire Alsace Micro Service.

L'adjointe évoque le souci de la carte scolaire en ce sens que la répartition des enfants par rue ne permet pas d'équilibrer les effectifs dans les écoles. Cette année il y a trop d'enfants aux Vosges malgré la proposition de scolariser les enfants à l'école Rohan ou à Kertzfeld,

avec possibilité de périscolaire dans un an. Les parents ne souhaitent pas changer d'école. L'école du centre est également chargée. Quant à l'école Rohan, les inscrits sont plus nombreux cette année, mais laissent des places disponibles aux nouveaux arrivants.

Madame GARBACIAK présente le bilan des conseils d'école. A l'école Briand, on remarque que les murs blancs sont déjà sales et fissurés. Les enfants du conseil délégués font des remarques ainsi que des propositions d'améliorations.

Dans la cour, la pente entre les 2 escaliers est dangereuse : il serait souhaitable de visualiser/baliser la limite. (barrières ? haies ? bacs à fleurs ?....)

- Les cailloux sous la gouttière sont dangereux, cela attire les enfants (cf impact dans la vitre de la salle de jeux)

- Marquage au sol, peinture blanche : échiquier + traits pour délimiter les zones interdites (allées en pente)

- Dans l'école : installation d'une rampe/barrière de sécurité sur les murets intérieurs (face au mur nord)

A l'école du Centre, l'imprimante est défectueuse.

Il faut trouver une solution pour rafraîchir la pièce du haut. Il faudrait prévoir une sortie extérieure par le grillage arrière de la cour de récréation dans le cadre des exercices d'intrusion.

A l'école Rohan, il y a une demande pour mettre des verrous sur les portes (demande faite depuis 2 ans) à l'identique des autres écoles. Proposition de rénovation de la salle informatique en vue d'en faire une salle de travail et une bibliothèque.

Plan Vigipirate : Problème de réseau dans l'école, les portables ne passent pas. Impossible de faire une alerte intrusion discrète. Il faudrait penser à mettre une alarme.

L'adjointe souligne la satisfaction des directrices d'écoles envers le personnel technique et administratif pour le travail au quotidien, la disponibilité et l'écoute.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h10.